



Les salaires sur la base du forfait

Par **lukygillou**, le **08/07/2012** à **10:30**

Bonjour,

voila je suis en arret d travail depis un moi et je viens de me rndre compte que jetais payer une misere, jai donc regarder ma fiche de paye et mon contrat de travail et je me suis rendu compte que indemnités secu et autre etaient calculees sur la base du salaire forfaitaire, malheureusement jai regardé et cest dans mon contrat de travail , jai jamais vraiment fait attention a sa mais je me rends compte que je ne touche que 28 pour cent de mon sdalaire ets ce normal? jai jamais demandais a avoir un couverture sociale a un niveau presque du neant etant en plus enceinte avec une slerose en plaque SI QLQ PEUT ME RENSEIGNER SUR MES DROIS MERCI

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **16:38**

Bonjour

Vous travaillez dans quelle branche?

Vous dépendez de quelle convention collective?

Vous êtes en arrêt maladie?

Vous êtes cadre au forfait?